



DELIBERATION N°8
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Absents excusés : 4

L'an deux mil vingt-deux, le dix huit octobre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 octobre 2022

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Isabelle BRUNEL, Hervé DUQUESNE, Sylvie DALLERY, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER.

Absents excusés : Julien DELHEUR (pv F MILLET) Sandrine MARECHET, Valérie GUILLAUME (pv E.LAFANECHERE) , Christophe VACHERON (pv J LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : convention UDSP

Le maire rappelle que suite aux évaluations des agents fin 2021, il est ressorti qu'il y avait une demande et un réel besoin de formation sécurité pour tous les agents. Aussi, une formation de PSC1 avec l'UDSP est donc organisée. Pour ce faire, le maire doit signer une convention. La formation a lieu le lundi 24 octobre. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour 14, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

- 3- Solliciter une aide auprès de la Région AURA au titre du dispositif aménager un dernier commerce en milieu rural et aménager mon territoire et investir dans ma collectivité. Soit 100 000€ x 2= 200 000€
Soutien au réaménagement de l'espace public et programme de logements sociaux. Soit 320 000€
- 4- Solliciter une aide auprès LFa au titre du cercle vertueux, du PLH ainsi qu'au nouveau fond de soutien des communes.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation de demande de subventions.
Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité 14 voix pour 14 :
Autorise le maire à faire ces demandes de subventions auprès des différents partenaires.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire, Marie Claire JASSERAND,



*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 25/10/2022*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20220913-delib2cm9-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 05/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation